L'ABEILLE.

POLITIQUE, POLITIQUE. COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimée et publiée, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLOS, à l'enseigne des rues de Chartres et St.-Louis.

No 201. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 22 JUILLET 1830 Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE des Nouvelles-Orléans.

De 1830.—Devant se tirer publiquement à la Bourse, Samedi 24 Juillet.

PROSPECTUS:—

1	lot de	$10,000	$10,000
1	" "	3,000	" 3,000
1	" "	1,800	" 1,800
1	" "	1,400	" 1,400
1	" "	1,200	" 1,200
1	" "	1,008	" 1,008
6	" "	500	" 3,000
6	" "	300	" 1,800
6	" "	200	" 1,200
156	" "	40	" 7,800
158	" "	30	" 4,680
624	" "	8	" 4,992
780	" "	4	" 3,120
2,760	Lots		$ 73,080
15,500	Billets blancs.		

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,500 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,500, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera deux entre eux: et le billet qui aura les 1er. et 2e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'il leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 2 et 2	3,000
2, 1 et 3	1,800
3, 3 et 1	1,400
4, 1 et 2	1,200
5, 2 et 1	1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er. 2e. et 3e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à.....

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre que ce soit, auront droit à.....

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e. 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à..... 200

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3et le 4, auront chacun droit à..... 50

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er. et le 2e. auront chacun droit à 30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.. 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entier $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $ 16; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur.

AVIS—La société ci-devant existant sous la raison JEFFRIES & NUTTLE, carossiers, a été dissoute le 1er. courant, d'un mutuel accord. Tous ceux qui doivent à ladite société, voudront bien payer entre les mains de Robt. E. Nuttle, South Fifth street, No. 197, à Philadelphie, et celles qui ont des réclamations pourront s'adresser à la même personne, dument autorisée à liquider les affaires de cette société.

GEORGE JEFFRIES,
ROBT. E NUTTLE.

Philadelphie, 24 Mai 1830.

GEORGE JEFFRIES, ci-devant de la societe *Jeffries et Nuttle*, Carossiers et faiseurs de Harnais, informe respectueusement le public et ses amis qu'il a été s'établir dans son ancienne demeure située à la junction des rues York et Laurel, dans le voisinage et presque en face de *Mansion Hotel House*, rue South Third Philadelphie, où par sa punctualité et son attention à son travail, il espere avoir quelques droits au patronage du public.

Il apportera (quant au goût, au fini du travail et a l'excellence des materiaux) tous les soins possibles aux ordres qu'on lui donnera, et il les executera avec punctualité et promptitude.

Philadelphie, 24 Mai 1830. 1er. Juillet

AVIS,

J'AI l'honneur de prévenir les personnes qui auront du linge à marquer qu'à dater de ce jour je m'en chargerai de nouveau; soit chez moi ou dans les maisons particulières, à raison d'une piastre par douzaine pour les marques simples. Celles ou il y aurait des allégories le prix en sera fixé d'après le travail. A. RENOIR.

Rue Bourbon No. 172.

N. B. Les personnes qui, ayant moins de trois

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer le public et ses amis, en général, qu'il a transporté son domicile du No. 27 rue de la Bourse au No. 60 rue Tchoupitoulas, où il continue tout ce qui a rapport à l'état de menuisier. Il tient constamment en assortiment de tout genre de Chaises communes et fantaisie, il tient également des articles de toutes sortes, fait à ordre, il termine tout ouvrage qui lui sera confié dans le plus court délai, et avec le plus soigneux et avec promptitude.—Il a besoin d'un apprenti.

5 Juillet—6 m W. C. QUIRK.

AU PUBLIC.

LE soussigné devant s'absenter de la ville pour quelques mois, annonce à ceux qui peuvent y être intéressés, que tous les renseignemens que l'on pourrait désirer on sa qualité de député marshal, seront donnés au bureau de Dennoy Esq marshal de la ville de la Nouvelle Orléans, ainsi qu'au bureau de l'hon. B Beauregard l'un des juges associés de la Cour de Cité. Toutes les personnes qui auraient des réclamations contre lui, soit comme homme privé, soit comme homme public sont priées de s'adresser à lui sans délai, et celles qui lui doivent sont également invitées à se rapprocher chez lui dans les dix jours qui suivront la présente publication pour régler leurs comptes. Passé ce délai, tous les comptes non réglés seront remis entre les mains de Mr. A Mace, chargé d'en recouvrer le montant.

LEWIS C. HUTCHINSON,
Député Marshal.

30 Juin.—10

Avis aux Dames.

LES Dames sont respectueusement informées qu'à partir de ce jour, on leur servira des GLACES ET GOURLETS, dans le local attenant à l'établissement des soussignés, lequel a été préparé de manière à les recevoir dignement. Mr Berreau avantageusement connu sous ce rapport, ne négligera rien pour satisfaire tous les goûts en variant ses glaces, et s'efforcera de mériter l'encouragement des Dames et Messieurs qui honoreront de leur présence cet établissement.

8 j.— MERLE & GIREAUDEAU

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants:

10 Balles Brin jaune pour moustiquaire;
4 Do. Coutil à lde coton;
4 Do. Leonisse pour pantalons et vestes;
12 Do. Fil de Rennes;
20 Do. Lacets [illegible];
4 Boucauts Fil à voile, pour calfatage;
400 Bques Vin Rouge assorti, de Bordeaux;
100 Caisses do. do.
500 Do. Blanc do.
25 Tierçons Vin Blanc, Sauterne et Grave,
20 Pipes Eau-de-vie de Cognac;
100 Caisses Liqueurs assorties;
100 Do. Fruits à l'Eau-de-vie;
20 Do. Sardines à l'huile et crues;
15 Malles Eau-de-Cologne;
12 Caisses Serrures de 4 à 10 pouces, autres ferrements;
25 Barils Café de St. Jago de Cube. etc. etc

2 mars.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche étant aujourd'hui de $3 25 le baril, d'après le tarif, les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi,) cinquante sept onces de pain pour un escalin.

9 juillet D. PRIEUR, maire

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. CHRISTOPHANI PAGANINI, récemment arrivé en cette ville, prévient le public qu'il vient de transporter son domicile à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, maison de M. Nicolas Girod. Il se chargera de toute espèce de Portraits, soit à l'huile, à l'aquarelle ou au pastel; il peint également la miniature sur ivoire ou sur émail.

Il a l'honneur d'informer respectueusement MM. les curieux et amateurs de cette ville, que sa GALERIE de TABLEAUX sera ouverte à partir du 25 de ce mois. Parmi les nombreux tableaux dont sa collection se compose, se trouvent plusieurs originaux précieux qu'il a eu le bonheur, dans le cours de ses voyages, d'arracher pour de modiques sommes, *des mains de ceux qui n'en connaissaient point le prix*!!!!!!

Deux appartements seront destinés à contenir les tableaux suivants:

On verra dans le premier:
Une copie de la Venus de Médicis par Girodet.
Une copie de l'enlèvement des Sabines,
Mathilde et Maleck Adel dans le désert.
Cléopâtre sortant du bain,
Vue de l'intérieur d'un Couvent,
Vénus sortant de l'onde,
Diane au bain,
Danse au sérail,
Diane et Endymion,
Le réveil de Calypso,
Dans le second:
Phèdre déclarant sa passion à Hypolite,
Mort d'Hypolite;
Mort d'Agamemnon,
Alexandre domptant Bucéphale,
Mort de Didon,
L'incendie d'une forêt,
Le lever du soleil,
Une vue de Longwood et les derniers moments de Bonaparte,
Le serment des Horaces,
Plusieurs vues de l'Amérique,
Le sacre de N. Bonaparte en miniature.
Prix d'entrée, 50 cents.

NOTA.—Mr. Paganini donnera des leçons chez lui et en ville: ses prix seront très modérés.

20 juillet.—2f.

Tirage de la Loterie des NATCHITOCHES,
12ème. Classe,

COUR DE DISTRICT.—*P. B. Lavalle* et autres, vs. *Pierre Derbigny*.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle-Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le jeudi 29 Juillet, à une heure de l'après midi, un LOT DE TERRE situé dans le faubourg Ste. Marie, mesurant 120 pieds 11 pouces, à la rue de la nouvelle levée, entre les rues Julie et St. Joseph, sur 116 pieds de profondeur, de la rue de la Levée sur la rue Tchoupitoulas, et 112 pieds 11 pouces sur la rue Tchoupitoulas, saisi dans le dit procès.

W. C. QUIRK, Shff.

8 juin

ATTENDU que depuis le commencement du procès ci dessus mentionné, et par un acte passé devant Mr. Felix de Armas, notaire public, le 31 Mai 1828, le Lot de terre ci-dessus décrit, qui était hypothéqué aux demandeurs ou la plus grande partie d'icelui, a été vendu par feu Mr. Pierre Derbigny le défendeur, de son vivant, à MM. Samuel Hermann père, et Samuel Hermann fils, qui, par ce même acte, ont contracté l'engagement formel et positif de payer et satisfaire le jugement qui pourrait être rendu dans le dit procès, jugement qui depuis a été rendu en faveur des demandeurs par la Cour Suprême de cet Etat,

Et attendu que les dits sieurs Saml. Hermann père, et Samuel Hermann fils, manquent de remplir leur dit engagement; les demandeurs ont requis le shérif de vendre la terre en trois portions marquées A B et C, telle qu'elle a été vendue aux dits sieurs Samuel Hermann père, et Samuel Hermann fils, par l'acte notarié ci-dessus rappelé, et telle que la terre est divisée sur un plan qui en a été fait, le même jour 31 Mai 1828, par Mr. Joseph Pilié, voyer de la ville, l'original du quel plan est annexé à l'acte notarié susdit.

Une copie de ce plan est affichée au café de la bourse d'Hewlett, où elle sera laissée jusqu'au jour de la vente, laquelle suivant les directions des demandeurs, se fera dans l'ordre suivant:

1o. La portion désignée par la lettre A, formant encoignure des rues St. Joseph et Lafayette, ayant, mesure américaine, 135 pieds et 1 pouce de face à la rue St. Joseph; 112 pieds de face à la rue Lafayette; séparée de la propriété de Mr. Daniel T. Walden par une ligne de 112 pieds 11 pouces, parallèle à la rue de la Nouvelle Levée, et dans le fonds par une ligne de 130 pieds parallele à la rue St. Joseph. La portion B faisant aussi encoignure aux rues St. Joseph et Lafayette et faisant face à la portion A; ayant même mesure, 106 pieds 11 pouces de face à la rue St. Joseph; 112 pieds de face à la rue Lafayette, séparée de la propriété de Mr. Saml. Kohn par une ligne de 112 pieds 11 pouces parallele à la rue de la Nouvelle Levée, et dans le fonds par une ligne de 111 pieds 11 pouces, parallèle à la rue St. Joseph.

La portion C faisant encoignure des rues St. Joseph et Tchoupitoulas, ayant, même mesure, 100 pieds de face à la rue St. Joseph, et 55 pieds 6 pouces de face à la rue des Tchoupitoulas, séparée de la propriété de Mr. Saml. Kohn par une ligne de 55 pieds et 6 pouces parallèle à la rue Tchoupitoulas et par une autre ligne de 100 pieds parallèle à la rue St. Joseph.

L. MOREAU,
D. SEGHERS.

Avocats de P. Lavalle et de C. Lavalle, les demandeurs dans le procès ci dessus mentionné.

26 juin—3

LES soussignés ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et négocians de cet etat, qu'ils ont formé une nouvelle société à dater de ce jour, pour les affaires de courtage, de change et la commission en générale, sous la raison de *Jean Dufour & Desbois*; ils espèrent que par le zèle et l'activité qu'ils mettront à remplir les ordres qu'ils recevront, ils pourront satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Nlle. Orléans, le 1er. Juin 1830.

JEAN DUFOUR,
IJ. P. DESBOIS.

1er. Juin—3 Rue de Chartres, No. 134.

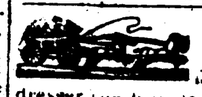

A Vendre.

Une superbe Barouche faite à Philadelphie, s'adresser rue Royale, No. 280, dans la cour.

17 juin—2

D. St. VILLE',

Rue St. Pierre, numéro 127.

(Entre Dauphine et Bourbon)

TIENT constamment de la BIERE PORTER et ALE, de Philadelphie, en Boucauds, barils et bouteilles: ainsi, que du CIDRE de Newark, en barils et en caisses. 13 avril—

AVIS—Mr. *B. MONTREUIL* ayant été nommé agent du collége de Ste. Marie, Barrens, Perry Conty, Missouri, les parens qui doivent pour la pension et les comptes des enfans qui sont dans le dit collége, sont priés de payer entre ses mains, et ceux qui desireraient avoir des renseignemens sur cet établissement, de s'adresser également à lui.

Les personnes qui doivent ou qui pourraient devoir à cet établissement, et qui résident à la campagne, sont invitées à faire connaître leur chargé d'affaire à la Nlle.-Orléans, afin que Mr. Montreuil s'adresse a eux.

J. M. ODIN,
Président.

21 Juin——6f, 2ps.

AVIS—*AUGUSTIN JENFREAU*, raffineur de son etat et sucrier, établi au fauhourg Marigny, rue de la Levée, propose à Messrs. les habitans qui desireraient avoir des sujets sucriers, de prendre des apprentis qu'il promet mettre en état de faire la roulaison et cuire les fonds de citerne, même avant que leur terme soit fini; ils acquerront non seulement les connaissances de sucrier, mais des procédés de raffinerie propres a neutraliser l'acide en cas que les cannes se trouveraient avariées, (tels que ceux que j'employais chez Mr Bienvenu et autres, l'année que les orangers furent gelés.)

Le sieur JEANFREAU désirerait trouver une

Panacée de Swaim.

Prix: $2 la Bouteille.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, autant par l'emploi qui en a été fait dans les hopitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'ulcération; ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les assoupissemens, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage inconsidéré du mercure, &c. Des expériences réitérées ont prouvé que c'était au printems et à l'automne, un préservatif précieux pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspepsiques comme pour les maladies intérieures dont les caractères annoncent que les poumons sont attaqués, produit les plus heureux résultats.

Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont voulu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute respectabilité et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes:

CERTIFICATS.

Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'université de Pensylvanie, chirurgien et professeur de clinique à Alms House, à l'Infirmerie, &c. &c.

J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point a reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.

17 Février 1823. W. GIBSON, *M. D.*

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien de l'Hopital d'York, &c. &c.

J'ai employé très fréquemment la Panacé, de Swaim, tant dans les hopitaux que dans les traitemens particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.

New-York, 1er Mai 1824.

VALENTIN MOTT, *M. D.*

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hopital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans,

Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R. C. Tréguomaine, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.

Philadelphie, (rue Locust) 1824.

THOMAS PARKE, *M. D.*

Le propriétaire garantit que cette Panacee ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.

Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots; "Swaim's Panacée—Philada, fondus dans le verre; et le papier qui recouvre le houchon, est signé par le propriétaire. Ces boutcilles seules sont vraies; elles sont très fortes et ne coûtent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.

Wm. SWAIM, Propriétaire.
Philadelphie.

On trouvera toujours chez les soussignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.

G. MORGAN & BROTHERS.

Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24. 5 avril—3m

---

GUILLAUME a l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissans et une carte variée pour les personnes qui voudront dejeûner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins. 4 mai—30f.

FROMAGE DE GOSHEN.

UN déchargement du navire Talma, est à vendre

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux.

40 Barçons vinaigre blanc 1ère. qualité,
75 caisses fruits à l'eau de vie,
25 do. liqueurs superfines,
D'importations antérieures.
200 bques. vin de Bordeaux,
14 pipes eau de vie de Cognac,
70 barils do. blanche, 5me. preuve,
500 caisses vin rouge et blanc,
25 balles de lignes assorties,
10 do. brain jaune pour moustiquaire,
3 do. coutil fil et coton,
10 do. fil de rennes,
15 malles eau de cologne,
4 balles étritoires en liéges,
4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.

2 Juin—— 6f

Drogues et Medecines

EN

Gros et en Détail.

Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDECINES fraiches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés

F. C. Bourcier & Cie,
Rue des Tchoupitoulas, No. 75.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boites de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de ré-approvisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on leur confiera. 26 [illegible]

Chaussures du Nord.

Les soussignés ont reçu par le navire TALMA, de New-York, un très-joli assortiment de chaussure de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.

2 Juin J. G. ARRAIZA & Co

G. W. DETMERING,

Médecin-Vétérinaire.

Annonce respectueusement au public qu'il a établi son bureau sur la propriété de l'hon. G. Préval, encoignure des rues Bourbon et St. Philippe, où on pourra le trouver à toute heure du jour. Il se charge de guérir les chevaux à des prix modérés. Ayant exercé son état depuis le premier Mai à l'écurie de Mr. Nagel, il pourra fournir des preuves recommandations de plusieurs honorables citoyens de cette ville, pour lesquels il a guéri des chevaux. En même tems, il se charge de vendre, d'acheter et de dresser des chevaux. 30 juin—8

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. *HALPHEN* a transporté sa demeure du No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 juin—6

HUNDRED THOUSAND Havana Segars, received by the Charriot and for sale at the Hotel des Etrangers, in boxes, quarter boxes &c.

[illegible] 27—3 RACHE CONSTANT

NOTARIAT.

LE soussigné communique Notaire Public en remplacement de feu Mr. Felix Pédesclaux, a l'honneur d'informer le public qu'il tient son étude rue Royale No. 170, maison de Mr. Grymes, vis-à-vis Mr. Caveller.

Le zèle, les soins et l'activité que le soussigné apportera constamment dans l'exercice de ses fonctions, l'expérience qu'il a acquise dans l'étude de Mr. Philippe Pédesclaux, et surtout l'aide et les conseils qu'il aura de son père, en entrant dans cette carrière aussi laborieuse qu'honorable, sont autant de raisons qui doivent persuader ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il fera tout en son pouvoir pour s'en rendre digne.

A toute heure et en tout temps le soussigné sera toujours à la disposition du public. Son étude et le cabinet de son père sont dans le même local.

30 juin—3 JH. CUVILLIER.

SANSUES de choix reçues par le navire Margaret du Havre à vendre par. FORESTIER,
28 Juin Pharmacien.

Changement de domicile.

DR. J. E. DOORNIK prévient le public qu'il a transporté son domicile dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, maison de Mr. Caraby. 13 Juillet—4-1ps.

AVIS—Attendu qu'une demande m'a été adressé, afin de voir rayer et annuller les hypothèques résultant de deux obligations souscrites par Scothène Allain comme sécurité, savoir: l'une avec Philogène Favrot, comme juge de la paroisse d'Ouest Baton Rouge, le vingt-sept février mil-huit-cent-dix-neuf, et l'autre avec Pierre L.s. L'Hermite, comme arpenteur du quatrième district, le neuf mai mil huit-cent-dix-huit.

Les présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, à l'office du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.

Donné à la Nlle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le douze Juillet mil-huit-cent-trente et de l'indépendance des Etats Unis la cinquante cinquième année.

[L. s.]

JACQUES DUPRE,
Remplissant les fonctions de Gouverneur.

Par le Gouverneur,

GEORGE A. WADDAWAN,
Secrétaire d'Etat.

LE Soussigné aurait des conditions avantageuses à proposer à un charretier blanc